

Demande d'examen au cas par cas Précisions complémentaires

Parc photovoltaïque au sol – Serviès-en-Val

Contexte

La commune de Serviès-en-Val a sollicité la SEM ELO pour développer un projet photovoltaïque au sol sur des parcelles lui appartenant, au niveau d'une ancienne carrière.

La SEM ELO est la société d'économie mixte dont l'actionnaire principal est un syndicat mixte ouvert, le Syndicat audois d'énergies et du numérique (SYADEN). Le SYADEN tout comme la SEM ELO font le choix de respecter une charte vertueuse, favorable à une grande implication des communes d'implantation, et qui vise à développer des projets particulièrement respectueux des enjeux environnementaux.

Une demande d'examen au cas par cas n°2023-011797 a été déposée auprès de la DREAL. Celle-ci a fait l'objet d'une demande de compléments le 10 mai 2023. Suite à une relance, la demande en question a été clôturée en janvier 2024, l'étude naturaliste n'ayant pas encore été conduite. Une étude naturaliste a été conduite sur le site en 2024 en réponse à la première demande de cas par cas.

Suite à la collecte des autres éléments à joindre, nous vous soumettons ce dossier plus complet, reprenant notamment les demandes complémentaires issues de notre première demande n°2023-011797.

Pour rappel, cette demande de compléments formulée par vos services portait sur :

« 4. Nature et description du projet

- l'arrêté stipulant les modalités et conditions de remise en état de la carrière ;

- votre projet étant situé au sein de la zone Natura 2000 "FR9112027 - Corbières occidentales", merci de réaliser et de nous faire parvenir une évaluation des incidences Natura 2000;

5. Sensibilité environnementale. Pour rappel, votre projet est situé au sein de la zone Natura 2000 "Corbières Occidentales", de la ZNIEFF 2 "Massif d'Alaric", du réservoir de Biodiversité SRCE et des PNA en faveur de : l'Aigle de Bonelli, l'Aigle Royal, le Desman des Pyrénées, le Gypaète, le Lézard Ocelé ainsi que le Vautour Péronnoptère et fauve

- le dossier ne comprend pas d'élément permettant de caractériser le niveau des enjeux floristiques et faunistiques du secteur d'étude. Il convient à partir de la bibliographie et d'un pré-diagnostic naturaliste (faune et flore) de déterminer le niveau des enjeux locaux naturalistes ;

- le dossier ne décrit pas les enjeux paysagers. À partir de photos et de photomontages décrire les enjeux paysagers ;

6. Évaluation des incidences et mesures environnementales

- préciser les mesures d'évitement, de réduction ou d'accompagnement susceptibles de minimiser les impacts bruts que le projet peut générer sur les différentes thématiques environnementales ;

- préciser les incidences potentielles du raccordement électrique sur l'environnement, en phase travaux et en phase d'exploitation, et mettre en place en tant que de besoin des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation notamment en cas de déboisement ou de défrichement ;

La présente note porte notamment, mais sans s'y limiter, à cette demande de compléments issue du précédent dossier.

Nature et description du projet

Les documents stipulant les modalités et conditions de remise en état de la carrière sont joints à notre envoi :

- Une lettre de Madame l'adjointe au chef du bureau de l'administration territoriale du 26 décembre 2013 ;
- Le PV de récolement établi par Monsieur l'inspecteur des Installations Classées en date du 10 décembre 2013 ;
- La délibération de la commune concernant les modalités de réhabilitation du site, en date du 28 août 2013.

Evaluation des incidences Natura 2000

Une évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 est jointe, dans le formalisme proposé par la DDTM. Cette évaluation simplifiée a pu être réalisée suite au prédiagnostic environnemental et biodiversité réalisé par SWIFT Environment, dont le rapport est également joint.

Préalablement à ce prédiagnostic, nous avons pris l'attache de l'animatrice Natura 2000 Aurore Lledo, du Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes qui nous a indiqué que deux espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le DOCOB de ce site Natura 2000 seraient susceptibles de nicher à proximité immédiate de cette ancienne carrière. **Les deux espèces sont l'Alouette Lulu et l'Engoulevent d'Europe.** Elle a par ailleurs indiqué qu'il conviendrait d'éviter les travaux durant la période de reproduction de ces espèces allant du 1^{er} avril au 31 août (ce que nous nous engageons par ailleurs à faire). Dans son rapport, le bureau d'études Swift Environment a repéré 47 espèces d'oiseaux dans le secteur dont seulement 20 utiliseraient la zone d'emprise proposée. Comme l'indique le tableau 2 en page 12 sur 16 et la carte 5 en page 13 sur 16 du rapport, aucune espèce notable d'oiseau n'a été notée dans la zone d'emprise du projet. Le rapport précise que :

- L'Alouette Lulu est nicheur aux environs du site mais pas dans l'emprise du projet,
- L'Engoulevent d'Europe n'a pas été contacté, ni dans l'emprise du projet, ni aux environs,
- 2 espèces supplémentaires ont été contactées par le bureau d'études, à savoir la Fauvette Orphée et la Pie Grièche à Tête Rousse qui sont deux espèces nicheuses aux environs du projet mais pas dans l'emprise du projet.

Compte tenu des recommandations de l'animateur Natura 2000 et des conclusions des inventaires de terrain réalisés par le bureau d'études Swift Environment, nous considérons que **les effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, du projet sur les espèces identifiées dans le DOCOB seront très faibles ou négligeables**, étant ici précisé que, dans une logique de réduction des incidences éventuelles, les travaux de construction de la centrale seront réalisés en dehors des périodes favorables à la reproduction de ces 4 espèces, telles que nous l'a indiqué l'animatrice et les fiches « Espèces » du DOCOB, c'est-à-dire entre septembre et mars inclus.

Sensibilité naturaliste

Nous avons mandaté le bureau d'études SWIFT Environment qui nous a fourni, à partir de la bibliographie et de visites sur site, un pré-diagnostic naturaliste (faune et flore) et qui a déterminé le niveau des enjeux locaux naturalistes, évalués entre faibles et négligeables sur la biodiversité. Ce rapport est joint à notre réponse.

Sensibilité paysagère

Les enjeux paysagers sont ci-dessous décrits.

Vues lointaines

Depuis la route départementale RD 3 qui permet de relier Trèbes à Lagrasse, le projet ne sera pas visible en vue lointaine, caché par la topographie locale et la végétation.



Vue du site depuis la RD 3 (direction Trèbes / Carcassonne)



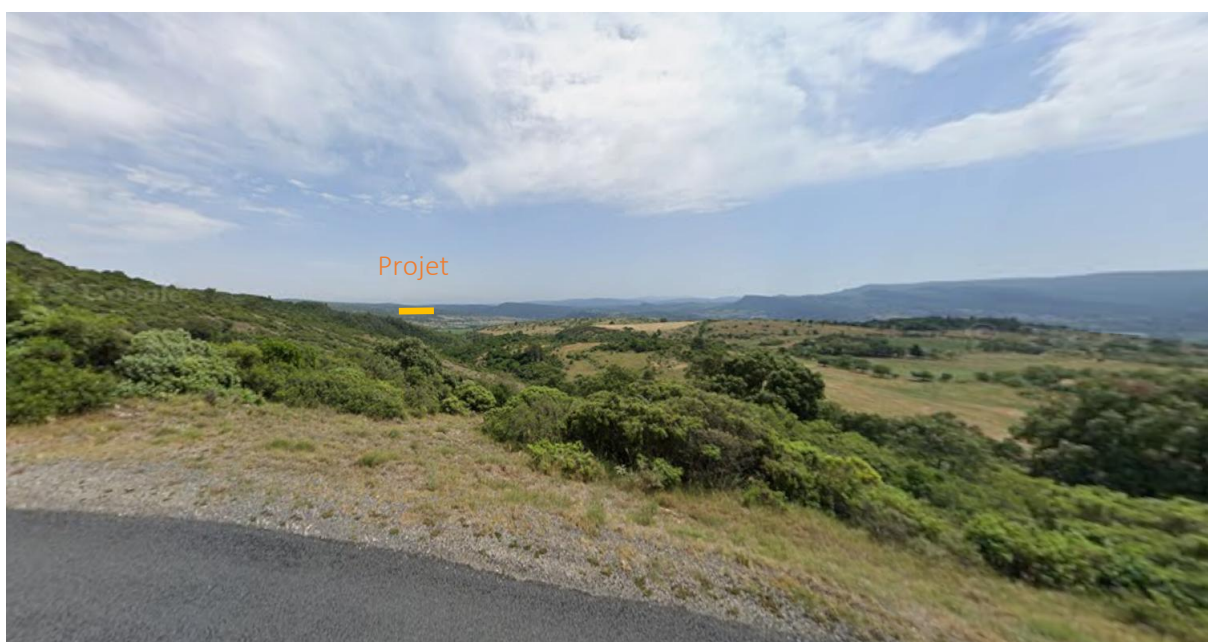
Vue du site depuis la RD 3 (direction Lagrasse)

Depuis la route départementale RD 114 qui permet, depuis la RD3, de rejoindre Serviès-en-Val, la ripisylve du ruisseau de Domneuve au premier plan masque le site.

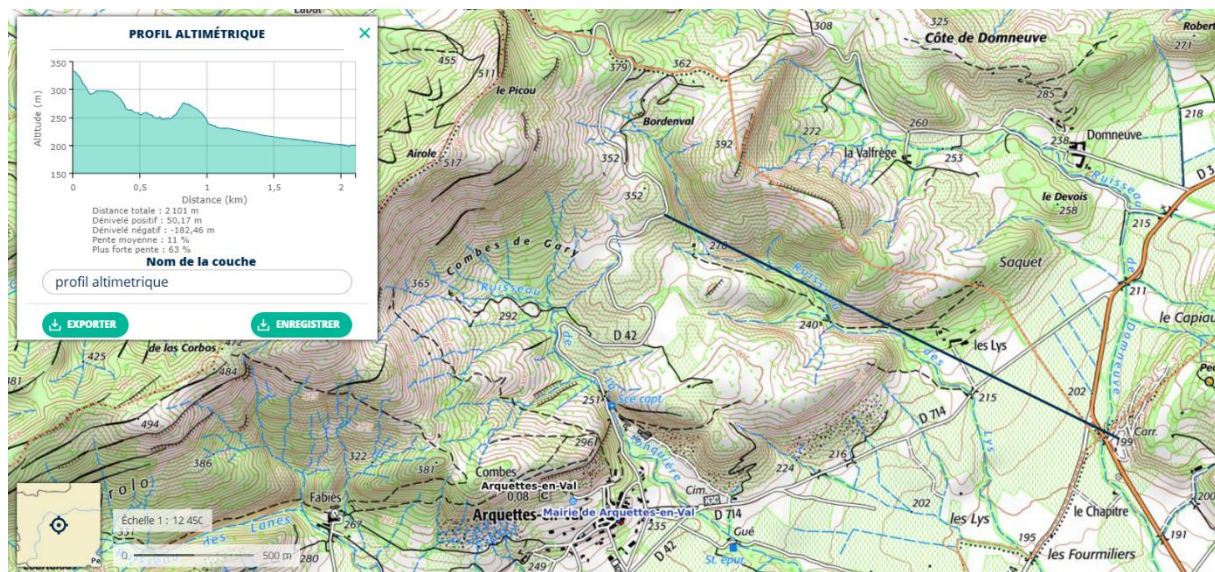


Vue du site depuis la RD 114 (direction Trèbes / Carcassonne)

Depuis la RD 42 qui permet de relier Arquettes-en-Val et Fajac-en-Val, le site du projet est visible de manière très ponctuelle au détour d'un virage, lorsque la topographie et la végétation l'autorisent. Mais ces vues sont rares et dans tous les cas, éloignées de plus de deux kilomètres, rendant le projet solaire quasi-imperceptible.



Vue du site depuis la RD 42 (sur les hauteurs d'Arquettes en Val)



Profil altimétrique depuis le point de vue de la RD 42 et le projet

Vues proches

Le seul point de vue d'où le projet sera visible sera finalement l'entrée actuelle de la carrière débouchant sur la RD 114.





Vues du site depuis la RD 114

Le talus actuel qui sépare la carrière de la route départementale est un masque visuel qui va contribuer à intégrer efficacement le projet dans son environnement paysager. Compte tenu de cette configuration, nous ne prévoyons pas de traitement paysager particulier, si ce n'est le maintien de ce talus.

Incidences et mesures environnementales

Déroulé des travaux

Il est prévu, afin d'éviter et réduire les incidences environnementales, de réaliser les travaux en dehors des périodes de nidification de l'avifaune locale.

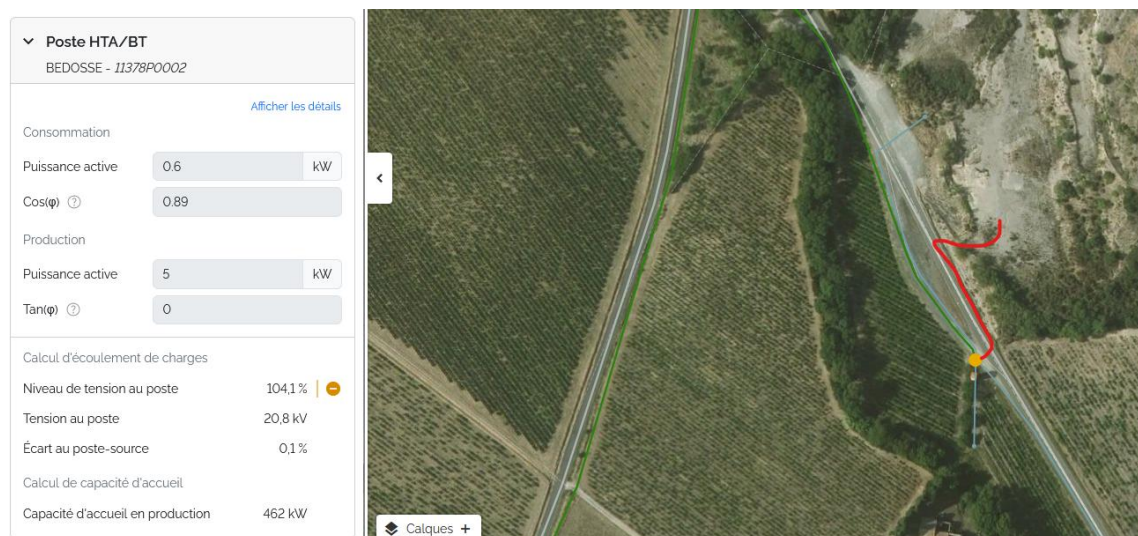
La durée du chantier est estimée à 4 mois environ et se décompose selon les étapes suivantes :

- Phase de préparation du site (environ 0,5 mois) : il s'agit de la phase de mise en condition du terrain par des travaux de génie-civil. Cela correspondra à la fauche préalable du site, au décapage et au terrassement des sols lorsque ce sera nécessaire (piste d'accès et emplacements du poste), à la stabilisation de la piste d'accès (pose d'une grave non traitée), à l'installation de la clôture, et au creusement des tranchées pour le raccordement ;
- Phase de montage des structures photovoltaïques (environ 1,5 mois) : il s'agit ici dans un ordre logique du battage des pieux, de la fixation des structures sur ces pieux, de la pose et fixation des modules photovoltaïques sur les structures.
- Phase de raccordement (environ 1 mois) entre les structures photovoltaïques, les onduleurs, les postes de transformation et enfin le poste de livraison ;
- Phase de remise en état du site et de mise en service (environ 1 semaine) : suppression des aménagements temporaires, végétalisation des secteurs remaniés si nécessaire, et tests avant la mise en service.

Raccordement électrique

Le raccordement au réseau public d'électricité se fait en parallèle selon un calendrier propre à Enedis.

Le poste HTA/BT "BEDOSSE" 20kV est situé à moins de 200m du poste de livraison.



Données : ENEDIS

Les zones impactées sur la distance mentionnée sont :

- Zone d'accès au site, en interface immédiate avec la départementale D3 : les câbles seront enterrés sous cette zone qui sera aménagée afin de permettre l'acheminement du matériel et faciliter la maintenance et l'exploitation de la centrale solaire. L'impact de l'aménagement de ce chemin et de l'enfouissement des câbles sera très faible sur cette portion de tracé de raccordement au réseau public de distribution d'électricité.

- Route départementale D3 : route carrossable. Les câbles seront enfouis sous cette route et n'occasionneront par conséquent aucun impact sur l'environnement.